

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN BRETEL

LE PREFET DES ALPES - MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N° 23 03 92

fixant les listes des agents aptes à l'emploi des feux tactiques dans les missions de lutte contre les feux de forêt du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2023

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de février 2021 relatif aux feux de forêts et d'espaces naturels ;

VU le guide de techniques opérationnelles de février 2021 relatif à la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels ;

VU la consigne opérationnelle départementale n° 2020-09 en date du 13 juillet 2020 relative à la mise en place d'un groupe d'appui feux dénommé GAFF06 ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents aptes à l'emploi des feux tactiques dans les missions de lutte contre les feux de forêt du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2023 les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4076


Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2023

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

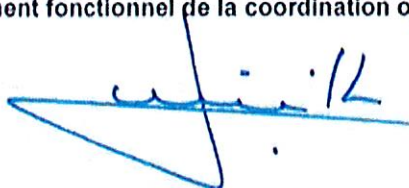
Feux tactiques

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
3546	Adc	DEMANDOLX	Didier	Cadre feux tactiques
6086	Cdt	FERRADOU	Fabian	Cadre feux tactiques
5197	Cne	LOVERA	Marcel	Cadre feux tactiques
4476	Ltn	RAYNARD	Frédéric	Cadre feux tactiques
9379	Adc	ARNAUD	Laurent	Chef de chantier
4769	Adc	AGOSTINI	Fabrice	Porte torche
6258	Adc	ARIS	Frédéric	Porte torche
11274	Sch	ARMERO	Alexandre	Porte torche
13152	Adc	BESSI	Emmanuel	Porte torche
4295	Cne	BLARDONE	Olivier	Porte torche
13114	Cne	BONHOMME	Damien	Porte torche
9729	Adj	CIARLO	Benoît	Porte torche
10016	Sch	CROS	Serge	Porte torche
9317	Adc	DANIEL	Philippe	Porte torche
6058	Adj	EL OMRI	Franck	Porte torche
7995	Adc	FALZON	Vincent	Porte torche
8982	Ltn	FILHOL	Thierry	Porte torche
10017	Ltn	GIRAUD	Christophe	Porte torche
8976	Adc	GIRGENTI	Arnaud	Porte torche

10714	Ltn	GOMES	Laurent	Porte torche
8180	Adc	GRANDI	Philippe	Porte torche
12511	Sch	GUIGNON	Florent	Porte torche
4833	Ltn	GHIGO	Olivier	Porte torche
6496	Ltn	KOFMAN	Philippe	Porte torche
15147	Sgt	LEPRESTRE	Nicolas	Porte torche
8047	Ltn	MACHE	Nicolas	Porte torche
4736	Adc	MARCELLIN	Nicolas	Porte torche
13633	Cpl	MARCOU	Charles-Édouard	Porte torche
7681	Adc	MARCUCCI	Joris	Porte torche
12391	Adc	CLEMENT	Maurin	Porte torche
8484	Adj	MORANI	Jean-François	Porte torche
10239	Sch	MORRA	Benoît	Porte torche
6781	Adc	NADAL	Olivier	Porte torche
4556	Adc	PERIN	Christophe	Porte torche
9838	Adj	PONS	Jonathan	Porte torche
3383	Ltn	RIVAS	Jean-Paul	Porte torche
8023	Adcc	RONZIER	Frédéric	Porte torche
8675	Cne	ROSA	Olivier	Porte torche
5580	Adc	SAMBUCHI	Lionel	Porte torche
3840	Ltn	THAON	Philippe	Porte torche

Liste d'aptitude arrêtée à 40 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2023

Le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle



Commandant Xavier WIJK